

qui peuvent servir à l'évaluation de la capacité agrologique des terres pour diverses utilisations de rechange. Un deuxième type de classification des terres, d'après leur utilisation actuelle, a été effectué sur une bonne partie du territoire canadien, notamment au moyen du programme de cartographie mis en route en 1950 par la Direction de la géographie du ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques. Le Bureau fédéral de la statistique, la Division de l'économie du ministère de l'Agriculture et les Services statistiques des provinces fournissent aussi des renseignements sur les facteurs sociaux et économiques de l'utilisation des terres.

L'Inventaire des terres du Canada effectue un troisième type de classification des terres d'après leurs aptitudes estimatives à différents usages. La concurrence croissante qui s'exerce dans le domaine de l'utilisation des terres a convaincu les gouvernements de la nécessité d'estimer la nature des terres et d'appliquer ces informations aux plans et programmes d'utilisation de ces ressources. En s'appuyant sur de nombreux travaux de base sur le classement et la cartographie des terres, sur les collections de données climatiques, sur les études visant l'utilisation actuelle des sols et sur les compilations statistiques de leur productivité, il est maintenant possible aux scientifiques agricoles et forestiers, aux experts en ressources récréatives et fauniques, de classer les terres d'après leurs qualités et selon un système qui permet d'en planifier efficacement l'utilisation. En octobre 1963, l'Inventaire des terres du Canada a été institué à cette fin. Le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux travaillent de concert à mettre au point et à exécuter le programme d'inventaire avec l'aide des Administrations du programme ARDA, à titre d'agents de coordination. Le gouvernement fédéral remboursera aux provinces les dépenses additionnelles nécessitées par l'inventaire.

En bref, le but principal de l'Inventaire des terres du Canada est le classement des terres dans les régions colonisées ou adjacentes à ces régions et d'en tirer une estimation définitive de l'étendue et de la situation de chaque catégorie de terre. Les terres seraient réparties selon leurs propriétés agricoles, sylvicoles, récréatives et fauniques, selon leur utilisation actuelle et selon les facteurs socio-économiques qui ont déterminé leur affectation. Ce vaste ensemble d'information sera colligé et enregistré sur bandes de calculateur électronique, analysé et publié sous une forme qui en fera un outil de travail pour la mise à exécution des programmes canadiens d'utilisation des ressources et d'aménagement rural.

Au cours des années 1963 et 1964, les Administrations fédérales et provinciales d'ARDA ont coordonné le travail de la centaine d'agences qui s'intéressent à l'Inventaire et qui relèvent des 11 gouvernements supérieurs, ainsi qu'avec les universités, les organismes non gouvernementaux, les sociétés privées et les particuliers qui participent au travail de l'Inventaire. Le relevé de la capacité agrologique et forestière des terres est présentement en voie d'exécution par tout le Canada, tandis que celui de leurs possibilités récréatives et fauniques est à l'étude.

Section 3.—Comités de coordination fédéraux et provinciaux

Durant la période de deux ans préparatoire à la «Conférence sur les ressources et notre avenir», tenue en octobre 1961, les gouvernements fédéral et provinciaux ont formé des comités interministériels composés de représentants des ministères qu'intéressent les ressources naturelles. Après la Conférence, les comités, généralement de composition modifiée, ont continué de fonctionner pour répondre aux besoins de coordination de l'activité des ministères dans l'exécution du programme d'aménagement rural et du développement agricole. La composition des comités est indiquée ci-dessous.

Gouvernement fédéral.—Le Comité de coordination interministériel fédéral comprend les titulaires de huit ministères: Agriculture, Forêts, Pêcheries, Finances, Travail, Industrie, Citoyenneté et Immigration, et Nord canadien et Ressources nationales. Le Comité consultatif interministériel d'ARDA comprend les sous-ministres de ces mêmes ministères. Dans la pratique, la coordination des détails est assurée par des sous-comités ou des comités *ad hoc*.

Terre-Neuve.—Le Comité de coordination d'ARDA comprend quatre sous-ministres des ministères des Ressources et de l'Éducation.